

Mieux connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel avec l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale.

Atlas de la biodiversité

Mise à jour le 13 mai
2024

≡ Un Atlas de la Biodiversité Intercommunale c'est quoi ?

Un inventaire des milieux et des espèces

Un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) est un inventaire des milieux et des espèces présents sur un territoire donné. Impliquant de nombreux acteurs locaux (élus, citoyens, associations, etc.), la réalisation de cet inventaire permet de cartographier et d'identifier les enjeux en matière de biodiversité, à l'échelle du territoire.

Un outil participatif et pédagogique au service d'un territoire

L'Atlas de la Biodiversité Intercommunale permettra à Saint-Brieuc Armor Agglomération, de mieux connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel. Mais l'ABI constitue avant tout un véritable outil participatif et pédagogique. Il associe les communes, les habitants, les associations locales et plusieurs partenaires scientifiques coordonnés par VivArmor Nature, qui copilotera ce projet. Au-delà d'un inventaire du vivant et d'une cartographie des milieux, cet atlas permettra d'identifier les enjeux prioritaires de conservation du territoire, afin qu'ils soient partagés par tous, et intégrés dans les politiques publiques et les projets d'aménagements de l'agglomération. Il aura la particularité d'intégrer une trame noire, ces corridors sans éclairage artificiel nocturne, cruciaux notamment pour certains oiseaux et insectes de nuit. Cette trame noire constituera la spécificité de l'ABI de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le but est de diminuer la pollution lumineuse et d'arriver à terme à une gestion différenciée de l'éclairage, en lien avec les documents d'urbanisme, sur l'ensemble du territoire. Une étude dédiée sera menée en parallèle de celle de VivArmor Nature. Elle viendra donc compléter la trame verte et bleue, aussi produite dans le cadre de l'atlas, qui identifiera pour sa part les continuités écologiques permettant aux espèces terrestres et aquatiques de circuler et d'interagir.

- **Connaître la richesse de la biodiversité locale** , les milieux fragilisés, menacés, à protéger ou à préserver ;
- Découvrir et **faire découvrir les enjeux environnementaux** du territoire et proposer des actions de préservation ;
- **Valoriser l'écologie**, la ruralité du bassin, le tourisme vert ;
- **Sensibiliser** l'ensemble des acteurs du territoire, la population, les élus ;
- **Intégrer la biodiversité** aux politiques d'aménagement du territoire et à chacun des projets.

Comment participer ?

Connectez-vous sur :

<https://biodiversite.saintbrieuc-armor-agglo.bzh> (<https://biodiversite.saintbrieuc-armor-agglo.bzh>)

1. **Consultez** l'une des 2 cartes disponibles (espèces animales, végétales, champignons... ou milieux et habitats d'intérêt, mares, boisements..). Une carte de l'agglo s'affiche. Positionnez votre observation sur la carte sélectionnée. Une liste d'espèces est pré-enregistrée pour gagner du temps. Et pour ceux qui ne connaissent pas le nom d'une espèce, une description et une photo peuvent être ajoutées.
2. **Rentrez vos observations** en cliquant sur le bouton « j'ajoute une observation » et suivre les étapes.
3. Une fois l'observation renseignée, elle est envoyé pour validation et **traitement par nos services**.

Il est également possible de se créer un compte personnel afin de centraliser toutes ses observations au même endroit. Une fois son compte créé, un mail de validation sera envoyé sur votre boîte mail pour l'activer. Il suffit ensuite de se connecter avec ses identifiants définis lors de l'inscription.

ABI : Un cheminement en 5 étapes

L'Atlas de la Biodiversité Intercommunale est découpé en 5 phases de réalisation :

1. Pré-diagnostic du territoire
2. Analyse structurelle du territoire (inventaires)
3. Analyse fonctionnelle du territoire (Trame Verte et Bleue de l'agglomération)
4. Synthèse et plan d'actions de l'agglomération
5. Information et sensibilisation (en parallèle de toutes les autres phases)

- **32 communes** : toutes les communes de l'agglomération sont associées et parties prenantes de ce projet.
- **2 ans** : le temps que mettra l'Atlas de Biodiversité Intercommunale pour se réaliser.
- **31 décembre 2025** : date de la fin du projet, pour laquelle tous les rendus devront être disponibles.

Un projet subventionné

Le projet d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale est financé à hauteur de 80 % :

- La Région Bretagne via le fonds européen FEDER à hauteur de 60 %,
- Le Contrat Nature à hauteur de 10 %,
- L'Office Français de la Biodiversité (OFB) à hauteur de 10%.



La biodiversité : pilier de la vie humaine !

La biodiversité rend des services indispensables à la vie humaine. Pollinisation de nos cultures, approvisionnement en nourriture, mais aussi en énergie et matériaux, régulation de la qualité de l'air, de l'eau... La biodiversité constitue le socle de processus élémentaires essentiels non seulement au maintien de la vie sur Terre mais aussi au développement de nos activités économiques à l'échelle mondiale et locale (pêche agriculture, tourisme, etc.). Elle est aussi une source formidable de bien-être (nature, loisirs...).

Pourtant la biodiversité mondiale connaît aujourd'hui une extinction de masse singulière de par son ampleur, sa rapidité et sa cause, fruit des activités d'une seule espèce : l'Homme.

Notre territoire n'échappe pas à ce constat puisqu'en l'état des connaissances, **20,9 % des espèces évaluées et au statut connu sont clairement menacées de disparition à court terme en Bretagne** et 8,7 % sont quasi menacées (source : Observatoire de l'Environnement en Bretagne, 2019).

Sauvegarder et restaurer notre biodiversité en favorisant la naturalité et la connectivité des écosystèmes apparaît donc crucial. Nos actions sont déterminantes si l'on souhaite maintenir l'état de notre faune et notre flore, ses fonctions, la production des biens et services écologiques nécessaires à nos sociétés. La biodiversité constitue aussi un des leviers pour lutter et s'adapter au changement climatique.

Plus d'infos : Saint-Brieuc Armor Agglomération

Direction de la Transition écologique - Pôle biodiversité - 02 96 77 20 00

